



30 juin 2016

Comité d'entreprise du 24 juin 2016 :

Bodin + Souyris = 49.3 !!!

Lors de la réunion du Comité d'entreprise, la Direction a tenté de passer **EN FORCE** son projet de restructuration dans les services techniques.

La CGT a demandé une énième suspension de séance pour que le secrétaire du CE, avec tous les élus, dépose un délit d'entrave au bon fonctionnement du CE.

La Direction a tenté de tromper les élus du CE ! **Après avoir « bafoué » le Chsct et rédigé une « Synthèse de la consultation du CHSCT » totalement MENSONGÈRE ne reflétant pas le positionnement des élus, la Direction voulait consulter le Comité d'Entreprise par LA FORCE !**

A ce jour les démarches sont entamées...

Il faut savoir que la Direction « revancharde » depuis les grèves de 1997, veut casser le petit village « gaulois » ! **L'occasion est trop belle pour la Direction de préparer la casse des services techniques par le biais fallacieux de cette restructuration.**

En effet la Direction écrit : « *Les membres du CHSCT 1 ayant refusé de voter, l'avis est réputé négatif* ». **Faux, car ces derniers n'ont pas refusé de voter mais refusé de s'exprimer en raison de l'absence de documents et d'informations que refuse de communiquer la Direction... ce qui s'apparenterait à de la rétention d'informations.**

La Direction préparerait la privatisation des services techniques qu'elle ne s'y prendrait pas différemment.

La CGT, non complice de ces politiques dévastatrices pour l'emploi statutaire à Tisséo, mais aussi pour la qualité de la maintenance synonyme de sécurité pour les usagers et les salariés, a demandé une suspension de séance pour se concerter avec tous les élus du CE.



Ces derniers ont accepté la modification de l'ordre du jour proposée par la CGT ...mais RE-FUSÉE par la Direction qui voulait imposer son diktat !!!

La CGT continuera toutes les actions nécessaires pour que ce projet de restructuration qui s'apparente à des « licenciements déguisés », soit ANNULÉ.

La Direction a tenté d'entamer la présentation...et la CGT, suivi par les autres élus et syndicats, ont QUITTÉ la salle !!! La Direction a considéré que le CE était malgré tout consulté...VIVE LA DEMOCRATIE à Tisséo !

D'ores et déjà, à la demande des OP d'Atlanta, la CGT a déposé une alarme sociale le 27 juin 2016...

La CGT souhaite aux traminots et à leur famille d'excellentes vacances.

Le Tram bouge...

A la demande des wattmen, la CGT a convié les syndicats Sud, Cfdt et Fncr à une rencontre pour porter leurs revendications.

Seule le syndicat Fncr a assisté à cette réunion.

Fort des échanges avec des représentants des wattmen, les 2 syndicats ont décidé de demander l'ouverture de négociations sur les points suivants :

- ◆ Amélioration TM été, samedi et dimanche du tramway
- ◆ Visibilité d'un TM avec saut de rame à PDJ
- ◆ Amélioration du TM ligne 70
- ◆ Accessibilité à la titularisation (Art 12)
- ◆ Programmation voltigeurs
- ◆ Mise en place de volontaire travail week-end comme proposé dans l'accord conditions de travail Bus
- ◆ Augmentation quota RF
- ◆ Création d'un groupe de travail conducteur / responsable / régulation pour la mise en place de procédures adaptées
- ◆ Possibilité de faire changement sur intranet sur 8 semaines.

Il est important que la Direction réponde favorablement à ces revendications pour améliorer les conditions de travail et de vie des salariés....A suivre.



Pas de clim : pas de bus !

Beaucoup d'entre vous se plaignent de ne pas avoir de bus climatisés. Fort heureusement les conditions climatiques sont clémentes, hormis les pics de chaleurs de la semaine dernière.

Alors pourquoi pas de clim dans les bus ? Parce que la Direction attend les résultats de l'enquête du Chsct suite à l'incendie du bus GNV survenu le 16/04 /2016 à proximité du site de Balma Gramont.

En attendant, la Direction n'a pas fait dans la dentelle puisqu'elle a décidé d'arrêter les climatisations sans se préoccuper des conditions de travail des conducteurs et des conditions de transport des usagers !

Pour info, s'il advenait que vous ayez un bus non équipé de clim par temps de forte chaleur, et qu'il vous soit impossible de continuer votre service sans pouvoir vous ressourcer au terminus (peu ou pas de temps de battements ne permettant pas de se rafraîchir, se désaltérer... insultes ou invectives des usagers...etc.) et que ces conditions puissent impacter votre



santé ou votre sécurité, informer Campus en invoquant un droit de retrait.

Alertez ensuite un membre du Chsct ou un élu Cgt car la Direction fera tout pour contester vos droits...

Article L. 4131-1 du Code du travail...temps qu'il existe !

Le travailleur alerte immédiatement l'employeur de toute situation de travail dont il a un motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé ainsi que de toute défectuosité qu'il constate dans les systèmes de protection.

Il peut se retirer d'une telle situation...

Article L. 4131-3...temps qu'il existe !

Aucune sanction, aucune retenue de salaire ne peut être prise à l'encontre d'un travailleur ou d'un groupe de travailleurs qui se sont retirés d'une situation de travail dont ils avaient un motif raisonnable de penser qu'elle présentait un danger grave et imminent pour la vie ou pour la santé de chacun d'eux.